

DELIBERATION N° 97/11-07 - MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI / CONVENTION DE COLLABORATION  
CHANTIER-INSERTION AU MAROC

*Monsieur KIELISZEK, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa décision du 20 Octobre 1997 relative à l'organisation d'un chantier d'insertion au Maroc.*

*Il s'agit d'une opération visant à aider les jeunes à se reconstruire une identité socio-professionnelle au moyen d'activités collectives revalorisantes. Cette action est gérée par un organisme de formation (ASFO) en partenariat avec la Ville de LUDRES, le NANCIE, le Maroc et l'IRCODEL.*

*Afin de faciliter la mise en oeuvre et le déroulement de cette action d'insertion, la Mission Locale de NANCY propose d'en assurer le préfinancement et de produire un bilan financier détaillé à l'issue de l'action, charge à la Ville de LUDRES de reverser à la Mission Locale de NANCY l'intégralité des subventions qu'elle percevra de la part de l'Etat et de l'IRCODEL.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

*- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités de collaboration et d'engagement financier.*